

C.R de la réunion du 6 janvier 2015

Présents : Joël Chauvet, Serge Guilbert, Yves Guilbert, Jean-Yves Guilhemjouan, Christian Gunther, Jean Lassandre, Dominique Lebrun, Nathalie Parent, Jean-Claude Piat, Yves Tastet.

Absents excusés : Christian Eymar Dauphin, René Gerlet

1°) Bilan de la saison d'automne.

Concours sur gibier tiré et Open de France

Tous les résultats ont été envoyés à la CUNCA et à la SCC, mais trop d'envois incorrects (résultats non enregistrés, absence de nom de juges, séries vides, ...) ont nécessité de nombreuses relances. L'équipe Gescon, travaille sur la mise en place de divers contrôles n'autorisant que l'envoi de résultats conformes à la charte élaborée en partenariat avec la Direction Informatique de la SCC.

Plusieurs juges ou conducteurs ont exprimé leur mécontentement à propos des trois concours autorisés par présentateur. Si ces conducteurs avaient, comme préconisé par la CUNCA, un aide, le problème serait résolu. La Commission suivra attentivement ce problème au cours du premier semestre 2015 et prendra, si le non respect de la préconisation se poursuit, toute initiative utile au bon déroulement des épreuves.

Chevauchement de deux concours ouverts (Polminhac et Pontfaverger) : il n'y avait pas de solution compte tenu des contraintes propres à chacune de ces deux organisations. (ouverture de la chasse en Auvergne le 14 septembre, donc les concours ne pouvaient commencer que le 16/09 avec 10 journées ; les concours betteraves devaient être terminés le 05 octobre avec également 10 journées.)

On notera aussi l'annulation de Chinon pour cause de participation trop faible.

L'Open sous la responsabilité de l'Association Canine des Landes avec Jean-Guy Ducom n'a suscité aucune remarque particulière.

Idem pour la Finale Nationale de Chasse Pratique gérée par le CFEML avec Alexandre Martel, 23 participants et pas de déficit.

Concours sur GN

Participation moyenne pour les concours sur perdrix, excellente pour les concours sur faisans de fin novembre et début décembre

Bonne ambiance en général

Mêmes difficultés avec les conducteurs qui ont trois concours

Absence des résultats de Ports sur Vienne : l'organisateur n'ayant pas utilisé GESCON, la SCC ne pouvait traiter les résultats sous forme informatique. Le comité de la SCC, dans sa réunion du 16 septembre, a décidé de ne pas valider les résultats. Le chèque de la redevance de 1€ par engagement a été retourné.

Boycott concerté de certains conducteurs envers un juge. La commission prend acte et espère que l'instauration de la « licence » lui permettra à l'avenir de régler ces situations.

Concours sur bécasses

Grosse participation et peu de bécasses en général.

Même si le règlement permet d'avoir des concours de couples à 24 chiens, le nombre 18 -20 paraît mieux adapté à ces épreuves. La commission en demande l'adoption pour la prochaine saison.

L'ordinateur, étant psychorigide, il ne pourra désormais plus intégrer dans le calendrier du 2^{ème} semestre des épreuves se déroulant en janvier. En conséquence tous les concours du calendrier du 2^{ème} semestre 2015 devront avoir lieu avant le 31 décembre.

Concours GQ

Ces concours n'ont donné lieu à aucune remarque particulière.

Réclamation de M. Hervé Demètre

A l'issue du barrage du field de l'AAFT, son président, M. Dominique Lebrun a reçu une lettre de réclamation de M. Hervé Demètre. Les règles de dépôt de réclamation ont été respectées, dépôt dans les délais accompagné d'un chèque de deux fois le montant de l'engagement.

M. Demètre ne remet pas en cause le résultat du barrage mais l'image donnée par la Présidente du jury pendant le barrage. Sur le terrain, les responsables, ne disposant d'aucun moyen pour juger de façon mesurable et légale, ne peuvent accrédi-ter ou infirmer la version de M. Demètre.

La commission propose donc de ne pas donner suite et de retourner le chèque à M. Demêtre.

Utilisation Gescon

GESCON, logiciel original, utilisé par tous les organisateurs de fields sauf un pendant ce 2^{ème} semestre a donné entière satisfaction. Le travail de l'organisateur pour l'enregistrement des chiens et la conception du catalogue est grandement facilité ; les concurrents peuvent engager via internet et payer soit par CB, soit par chèque. Le choix du règlement est laissé à l'initiative de l'organisateur ; les résultats sont disponibles sur le site de la CUNCA très rapidement.

Néanmoins il reste quelques mises au point à faire notamment émission d'un listing des chiens participants avec leurs identifications et les noms des propriétaires avec leurs coordonnées ;

Serge Guilbert, responsable des concours St Hubert, fait le bilan de la saison écoulée :

Les « Rencontres St Hubert », ont fait l'objet d'une bonne participation, 1600 parcours. Avec plus de 300 chiens, les setters anglais et les Epagneuls bretons sont les races les plus représentées. Ces épreuves se sont déroulées dans la convivialité et elles permettent d'entretenir les relations avec les Fédérations des Chasseurs.

La région S-O est la plus active 321 parcours devant la région N-E 302 et la région Ouest 279.

La Finale comme les années précédentes aura lieu au Domaine Présidentiel de Rambouillet le 17 janvier.

Le concours ICVO organisé par le Club du braque français à Bouisse le 14 décembre est requalifié en ICP puisque trois races seulement ont participé.

Nombre de concours ICVO avec une participation trop faible

La Commission constate une participation relativement faible dans certains ICVO néanmoins dotés du CACIT. Désormais pour prétendre au CACIT, tout concours ICVO devra avoir accueilli, l'année précédant sa demande, un nombre de parcours supérieur à 25.

Championnat du Monde : Patrick Teulière est Champion du Monde avec Etoile du Gouyre. En britanniques Crumble obtient un TB. En continentaux Diablo de l'Escalayole obtient une RCACIT et Pradellensis Brigitte une RCACT mais cela ne sera pas suffisant pour être sur le podium en individuel ou par équipe.

René Gerlet et Serge Guilbert faisaient partie du jury : Serge précise que la compétition fut bien organisée mais le gibier proposé était d'élevage et l'accueil fut moyen.

Lors de la réunion, il a été admis que la France postulera à l'organisation des Championnats du Monde en 2017.

Incident lors d'un concours

Lorsqu'au cours d'un concours, le juge constatera un écart de comportement, il rédigera sur le champ sa relation des faits à celui dont il estime qu'il a commis une faute, en lui notifiant la date et l'heure* à laquelle la Société Centrale Canine statuera sur une éventuelle suspension de la licence et la faculté de faire valoir ses moyens de défense soit oralement en se présentant au siège de la Société Centrale Canine 155 avenue Jean Jaurès 93535 AUBERVILLIERS, soit par écrit. Le juge pourra envoyer copie de son rapport à la CUNCA qui pourra faire valoir son point de vue.

* Le bureau de la Société Centrale Canine se réunissant le mardi, le juge indiquera que la Société Centrale Canine statuera le 2^{ème} mardi suivant l'incident à 11 heures.

2°) Réflexions à propos des concours amateurs et révision du règlement

Malgré tout le soin apporté à la révision du dernier règlement des fields en 2012, plusieurs points méritent d'être revus :

La commission propose la modification de l'article 12 (concernant les engagements aux fields) qui devient :

Article 12

Les engagements (inscription au concours) se feront obligatoirement à l'aide de l'application GESCON, outil informatique de gestion des concours.

- le règlement des droits d'inscription sera effectué en ligne ou par un autre mode de paiement si l'organisateur l'accepte.

Le carnet de travail est obligatoire pour courir.

Tout présentateur et tout propriétaire ont l'obligation d'être en possession d'une « licence CUNCA », autorisation à participer délivrée annuellement par la SCC.

En cas de manquement aux règles régissant les épreuves cette « licence » pourra, après explications reçues du fautif, être retirée pour une durée définie et déterminée par une commission spécifiquement convoquée.

Le propriétaire ou le conducteur d'un chien provenant de l'étranger ou d'une zone infestée devra obligatoirement présenter au service vétérinaire avant l'appel, en cas de demande, le certificat de vaccination antirabique de modèle réglementaire à jour et en joindre une photocopie à la feuille d'engagement.



Le délai de trois mois, après la dernière récompense en travail pour faire la demande d'homologation, semble un peu juste notamment pour les clubs qui demandent un qualificatif en spéciale de race et (ou) un rapport en eau profonde. En effet il y a peu d'épreuves au calendrier de programmer. La commission propose, avec application au 31/12/2014, la modification de l'article 100 (concernant les homologations) qui devient :

Article 100

Homologation des titres :

La demande d'homologation devra parvenir à la S.C.C. par l'intermédiaire du club de race, dans les douze mois suivant l'obtention de la dernière récompense nécessaire en travail. L'absence de demande d'homologation dans le délai de douze mois entraîne la prescription et annule la validité de la dernière récompense obtenue.



La commission s'est aussi interrogée sur la participation d'un présentateur dans trois concours le même jour mais aussi sur la pratique à tenir pour « les temps à finir » dans les concours de couple lorsque le concurrent est éliminé et la révision de l'organisation des concours amateurs qui, dans leur forme actuelle, est un fiasco. Par ailleurs, en fonction des possibilités d'accueil qui ne sont pas extensibles surtout en gibier naturel et en gibier sauvage, un organisateur pourrait définir le nombre de chiens par présentateur dans le respect de la « fourchette » réglementaire.

Ces sujets méritent une réflexion approfondie et seront traités lors de la prochaine réunion.

Le comité de la SCC décide qu'à l'avenir les deux associations ADP et AAFT, qui organisent des épreuves, devront formuler auprès de la CUNCA une demande semestrielle d'autorisation pour organiser des épreuves de Field-Trials afin que les résultats obtenus dans ces épreuves soient reconnus et homologués par la SCC et la FCI.

Enfin la Commission réaffirme sa position constante : en concours il n'y a que des présentateurs (ou conducteurs) et elle se refuse à faire une distinction entre le propriétaire qui présente son propre chien et celui qui présente des chiens ne lui appartenant pas. L'unique objectif des épreuves organisées, doit-on le rappeler, est la Sélection.

La discussion s'est alors ouverte sur la place de l'ADP dans l'organisation de concours autorisés par la SCC. L'attitude de l'ADP, dans les prochains mois, pourrait avoir une incidence notoire dans les relations à venir.

Rappel : la SCC a pour mission la Promotion et l'Amélioration des races par l'enrichissement des pedigrees (Critères de santé, cotation, titres de conformité au standard et titres de travail).

Elle délègue aux commissions le soin d'organiser des épreuves de sélection, d'établir des règlements pour gérer ces épreuves et définir des règles pour permettre à la SCC de nommer un cartel de juges compétents

pour atteindre ses objectifs. Dans ce cadre la CUNCA, et elle seule, est en charge d'établir le règlement des fields, un calendrier semestriel d'épreuves, de procéder au recrutement et à la formation de futurs juges.

3°) Résultats de nomination de juge qualifié.

Monsieur Jean-Marc Viel a passé ses cinq contrôles au cours de l'automne. A Herm, suite à son dernier contrôle, le Président de la CUNCA, en présence des membres de la commission présents, a procédé à l'ouverture des enveloppes. Ce candidat a obtenu deux « APTE » et trois « INAPTE ». Le comité de la SCC lors de sa réunion du 9 décembre sur proposition de la Commission des juges à mis fin à son stage.

Messieurs Pierre Avellan et Gérard Thoquenne ont passé leurs contrôles pendant les concours de Grande Quête d'hiver, en vue de devenir juge qualifié GQ. L'ouverture des enveloppes a eu lieu pendant la réunion Ayant satisfait à toutes les exigences, ils seront proposés à la commission des juges pour devenir juges qualifiés en Grande Quête.

La commission décide qu'à l'avenir l'ouverture des enveloppes se fera lors de la réunion CUNCA de janvier.

4°) Etablissement du calendrier printemps 2015

Joël Chauvet présente le calendrier du 1^{er} semestre. Moyennant quelques petits ajustements, notamment pour les concours sur bécassines, ce calendrier est validé.

Joël Chauvet travaille au développement d'une application permettant aux référents d'inscrire leurs demandes de journées de concours directement en ligne. Le coût de ce développement serait de l'ordre de 2500€ la commission donne son accord.

Il fait part des modifications et évolutions en cours de réalisation pour rendre plus adapté et performant l'outil GESCON. Création de la liste des propriétaires pour les DDCSPP et envoi possible à la SCC et à la CUNCA uniquement quand tous les champs auront été complétés.

Le Président remercie Joël Chauvet pour cet important travail de mise en forme et également Christian Gunther qui a parfaitement tenu à jour la liste des référents. La version finalisée sera envoyée à l'ensemble des référents qui auront trois jours pour rectifier les erreurs qui pourraient encore exister. Après quoi, il sera proposé à l'approbation du comité de la SCC et il n'y aura ensuite plus aucune modification.

5°) Organisation Open de France printemps 2015

L'Open de France printemps 2015 quête de chasse se déroulera à Pontfaverger les 29 et 30 mars organisé par la SC de Champagne Ardennes, le jury sera désigné après concertation entre Pascal Burlat, Président de la commission chasse de la SCCA, et le président de la CUNCA.

Pour la société organisatrice, prendre en charge un Open de France représente un manque à gagner du fait d'une participation moindre à cause des conditions d'engagement, en conséquence la CUNCA pourrait prendre, sur la redevance de 1€ la moitié des frais de déplacement de juges sur présentation des justificatifs de la canine ; dans le cas où la Canine organiserait en plus des deux jours de l'Open, ses propres concours avec le même jury, la participation de la CUNCA serait le quart des frais de déplacement des juges ayant officié à l'Open.

Celui de Grande Quête, organisé par la SCC, aura lieu à Aubeterre (10) les 26 et 27 mars, le jury sera désigné par Yves Tastet responsable de la GQ à la CUNCA et le Président de la CUNCA.

6°) Examens au printemps 2015

- Monsieur Régis Toulet, autorisé à faire des assessorats en GQ lors de la réunion du 05/05/2013, souhaite passer son examen de juge stagiaire GQ. La commission donne son accord
- Madame Martine Gotti, messieurs Pierre Floiras et Jean-Baptiste Drain souhaitent passer leurs contrôles pour devenir juge stagiaire QC. La commission donne son accord, le Président de la CUNCA leur organisera le passage des cinq contrôles..
- Monsieur Thierry Soustre a effectué bon nombre d'assessorats mais il souhaite continuer pour ne pas bruler les étapes. La commission prend acte.

7°) Coupe d'Europe des continentaux. Coupe d'Europe de Grande Quête

La Coupe d'Europe des continentaux se déroulera en Espagne mi-février. La sélection aura lieu en Espagne et le sélectionneur sera Monsieur Yves Joncour, présent les jours précédents pour l'AICEB, il fait suite à Monsieur Jean Archambault (BA) en 2014 et à Monsieur Serge Guilbert en 2013. Les clubs devront faire connaître au sélectionneur par texto les noms chiens sélectionnés par leur club.

L'épreuve se déroulant en Espagne, le dédommagement proposé pour chaque propriétaire de chien participant à cette épreuve est de 200€ comme en 2014 pour les participants à la CE de GQ.

La Coupe d'Europe de GQ aura lieu en France les 30 et 31 mars à Connantre. En 2013 le sélectionneur était Bruno Maury, en 2014 Hubert Santoire, en 2015 ce sera un setterman, Monsieur Daniel Provost.

La sélection s'effectuera pendant les jours précédents l'épreuve et elle sera donnée le 27 mars au soir.

L'épreuve se déroulant en France, il n'y aura aucun dédommagement pour les propriétaires de chien participant à cette Coupe d'Europe.

8°) Résultats des examens des élèves juges.

Quatre candidats ont déposé leur dossier d'inscription et ont passé leur contrôle de connaissances ce matin, messieurs Bruno Demoulin (CEP), James Hénocque (CSA), Philippe Messer (CSA) et Pierre Merlin (CSA),

Après correction, la commission définit le seuil de réussite. Aucun candidat n'a été admis.

9°) Organisation Open de France Automne 2015

Andechy sous la responsabilité de M. Serge GUILBERT, Président de la SCPN

Accord a été donné à Villesèque pour 2016.

Une demande de Monteils a été faite, la décision sera prise lors de la prochaine réunion.

10°) Courrier adressé à la Commission.

Monsieur Duchein, juge suisse, souhaite que la demande faite à une société canine étrangère pour officier lors d'en concours en France soit valable pour toutes les épreuves du semestre concerné. La commission donne son accord.

11°) Questions diverses.

- Demande de M. Fournier pour un défraiement pour sa participation au championnat d'Europe bécasse des Setters anglais.
Le défraiement est réservé aux équipes nationales lors des coupes d'Europe des Continentaux et de Grande Quête et pour les Championnats du Monde de gibier tiré sous réserve que ces épreuves se déroulent à l'étranger.
- Pour ses consommables, la Commission propose que Joël Chauvet, webmaster de la CUNCA, se voit attribuer une participation de 500€ sur présentation de factures.

Personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 16h30.